

# Compte rendu du CE Centre-Est du 20 octobre 2016.

→ Le PV du CE du 29 Septembre 2016 est approuvé l'unanimité.

## Information/consultation sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction.

Réforme : un seul organisme : Action Logement

Les offres sont réservées aux salariés en CDI et sont cumulables pour les conjoints travaillant tous les deux au sein de l'entreprise.

Un large panel d'offre est proposé:

Réservation locative,

Avance loca-pass, Garantie loca-pass,

Conseil en financement, Prêt à l'accession,

Investissement éthique( défiscalisation ou investissement en vue de préparer sa retraite)

Mobili-pass, Mobili-jeune,

Aides financières.

Pour toute information : 09/70/80/88/88

## Information/consultation sur le programme d'activité 2017 des magasins modulant.

Présentation du programme par Mr Frene, formateur Parm.

La modulation concerne essentiellement des CDI temps plein.

Elle s'organise en fonction des pics d'activité des magasins en particuliers sur certains rayons.

*La question se pose toujours si celle-ci n'est pas utilisée pour ne pas remplacer sur certaines périodes de congés.*

→ Le vote du CE est défavorable 10contre 5blanc

## Information sur le bilan annuel intergénérationnel 2015.

Accès depuis le portail : Intégration

33 modules proposés (minutes pro) depuis Cap formation.

Le parcours se réalise en 4 à 6 modules.

Guide retraite envoyé au domicile pour les seniors (+ de 50 ans).  
*Les membres du ce demandent si la réunion d'information pour les futurs retraités sera renouvelé.*

La direction n'a pas de réponse; en effet seulement 50% des salariés conviés ont assisté à la dernière réunion.

### Résultat de la double enquête sur les travailleurs handicapés.

Présentation par Florence Bouillo.

Taux de retour : 46,3% personnes reconnus travailleurs handicapés, 20,1% référents, 45,9% global référents, 18,7% IRP, 19,1% encadrement.

Le taux de réponse est satisfaisant mais pourrait être amélioré.

Les salariés en situation de handicap sont pour leur majorité satisfait du fonctionnement actuel mais souhaiterais que le suivi de l'adaptation du poste soit évoqué lors de l'entretien compétences et carrières.

*La Cfdt souligne que le rôle du référent n'est pas clairement identifié et qu'il devrait être mieux expliqué lors de l'embauche d'un salarié.*

### Quelle est la durée légale pour organiser un Chsct extraordinaire?

Il n'existe pas de délai spécifique ; il a lieu entre 2 réunions trimestriels.

### La direction respecte-t-elle les dispositions 1-2-3 de la convention d'entreprise concernant la prime EC4?

La détermination de la prime EC4 est établie au cas par cas. Ex: elle ne sera pas la même pour un salarié qui garde le niveau mais ne fait plus le travail qui correspond.

*La Cfdt rappelle que les entretiens pour déterminer les objectifs doivent-être réalisés dans certains délais.*

La direction conçoit que certains entretiens ont pris du retard.

*Les élus Ce demandent à ce que les accords soient respectés.*

### Un employé EC3 qui suit un cqp passe-t-il systématiquement EC4?

Non s'il n'a pas le poste qui correspond.

**Vos délégués Cfdt**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>



web